

**FOAMGLAS®**

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 23-sept.-2021

Version 2

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PC® 56 Adhesive Component A

Numéro du fiche de données de sécurité OCPC00045

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

- Adhésifs et/ou étanchéifiants
- Réservé aux utilisateurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur Pittsburgh Corning Europe
Albertkade 1
3980 - Tessenderlo, Belgium

Adresse e-mail SDS.compliance@owenscorning.com

Site Internet www.foamglas.com

Telephone number T +32 (0)13 661 721, F +32 (0)13 667 854

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0)13 661 721

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre) +43 1 406 43 43
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum/Giftnotrufzentralec/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център (National Toxicological Information Centre) National Clinical Toxicology Centre, Emergency Medical Institute "Pirogov" +359 2 9154 409
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja/Institut za medicinska istraživanja i medicinu rada +385 1 234 8342
République tchèque	Toxikologické informační středisko +420 2 2491 9293/5402 +42 2 2491 5402
Danemark	Giftnlinjen/Bispebjerg Hospital +45 82 12 12 12 +45 35 31 55 55
Finlande	Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal +33 1 45 42 59 59
Allemagne	Giftnotruf der Charité/Charité-Universitätsmedizin - Campus Benjamin Franklin, Berlin +49 30 19240
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet (National Institute of Chemical Safety) Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (Health Toxicological Information Service) +36 80 20 11 99
Irlande	National Poisons Information Centre/Beaumont Hospital +353 1 809 21 66 (public, 8am - 10pm, 7/7) +353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)
Italie	Centro Antiveleni (Poisons Centre) Dipartimento di Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore +39 06 305 4343
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs. +371 67042473
Lituanie	Apsinuodijimų kontrolės ir informacijos biuras +370 5 236 20 52/ +370 687 53378 +370 687 53378

Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen +31 30 274 88 88
Norvège	Giftinformasjonene Giftinformasjonssentralen (Helsedirektoratet) +47 22 591300
Pologne	Informacji toksykologicznej (National Poisons Information Centre)The Nofer Institute of Occupational Medicine (Łódz) +48 42 63 14 724
Portugal	Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica (INEM) 808 250 143 (Para uso apenas em Portugal),+351 21 330 3284
Roumanie	Biroul RSI si Informare ToxicologicaApelabil intre orele 8:00 – 15:00 +40 21 318 36 06 (Apelabil intre orele 8:00-15:00)
Russie	Информационно-консультативный токсикологический центр Министерства здравоохранения Российской Федерации (RTIAC)Министерство здравоохранения Российской Федерации (Ministry of Health of the Russian Federation) +74 959 28 16 87 (русский)
Saudi Arabia	The Regional Poison Control Center, Dammam (DPCC) +966 55 388 0087
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum (National Toxicological Information Centre) (NTIC)University Hospital Bratislava +421 254 77 41 66
Slovénie	Poison CentreDivision of Internal Medicine + 386 41 650 500
Espagne	Servicio de Información ToxicológicaInstituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses +34 91 562 04 20
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre, Karolinska Hospital +46 833 12 31 (International) 112 - begär Giftinformation (National)
Suisse	Centre Suisse d'Information ToxicologiqueSwiss Toxicological Information Centre 145 / +41 442 51 51 51
Turquie	Toxicology Department and Poisons Centre Refik Saydam Central Institute of Hygiene 0 800 314 7900 (Turkey) only+90 0312 433 70 01
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Newcastle Centre)Regional Drugs and Therapeutics Centre, Wolfson Unit 0844 892 0111 (UK only, 24/7, healthcare professionals only)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

EUH208 - Contient (N,N -Methylenebismorpholine)

2.3. Autres dangers

Autres dangers

UE – Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR) – Substances actives

5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] + 2-methyl-2H -isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) (CAS no.: 55965-84-9)..

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nature chimique

émulsion. Note 8: La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la concentration de formaldéhyde libérable maximale théorique, quelle qu'en soit la source, dans le mélange tel qu'il est mis sur le marché est inférieure à 0,1 %.Dégagement de: Formaldéhyde < 0.1%.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Numéro d'enregistrement REACH
Bitumes et extraits	232-490-9	8052-42-4	>50	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
N,N'-Méthylènebismorpholine	227-062-3	5625-90-1	<1	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 2 (H341) Carc. 1B (H350) (EUH071) STOT RE 2 (H373)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Informations supplémentaires

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

- Transporter la victime à l'air frais
- (Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.)

Contact avec la peau

- Retirer les chaussures et vêtements contaminés
- Laver au savon et à l'eau
- (Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.)

Contact oculaire

- (Consulter immédiatement un médecin en cas d'irritation persistante.)
- Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
- Conserver à des températures comprises entre 20 et 30 °C

Ingestion

- Boire beaucoup d'eau
- Rincer la bouche
- NE PAS faire vomir
- Consulter un médecin si nécessaire

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

- Peut provoquer une réaction allergique cutanée
- Érythème (rougeurs cutanées)
- L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Dioxyde de carbone (CO2)
- Jet d'eau (brouillard)
- Poudre d'extinction

- Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés Aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Ininflammable.

Produits de combustion dangereux Sulfure d'hydrogène. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Évacuer le personnel vers des zones sûres. Refroidir les fûts au jet d'eau. Empêcher l'eau d'extinction de l'incendie de contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

- Éviter le contact avec les yeux et la peau
- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Ne pas respirer les poussières

Pour les secouristes

- Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8
- S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement • Recueillir le produit répandu

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement • Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Méthodes de nettoyage

- Mettre en place une ventilation adaptée
- Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination
- Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

- Voir la section 8 pour plus d'informations
- Voir la section 13 pour plus d'informations

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

- Éviter le rejet dans l'environnement
- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Remarques générales en matière d'hygiène

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
- Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

- Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé
- Protéger contre le gel et la chaleur excessive
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine
- Conserver à des températures comprises entre 5 et 30 °C
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
- Le produit peut libérer du sulfure d'hydrogène: Une évaluation spécifique des risques d'inhalation par la présence de sulfure d'hydrogène dans l'air des citernes, les espaces clos, les résidus de produit, les déchets de citerne, les eaux usées et le rejet accidentel doit être effectuée pour établir des mesures de contrôle conformément aux événements locaux.

Matières incompatibles

- Agents comburants forts

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Component	ACGIH	Australie	Autriche	Belgique	Bulgarie
Bitumes et extraits 8052-42-4 (>50)		5 mg/m ³		5 mg/m ³ TWA (fume)	STEL: 10.0 mg/m ³ TWA: 5.0 mg/m ³
Component	Croatie	République tchèque	Danemark	Finlande	France
Bitumes et extraits 8052-42-4 (>50)	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³		TWA: 1 mg/m ³		
Component	Allemagne	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
Bitumes et extraits 8052-42-4 (>50)		TWA 5 mg/m ³		TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	
Component	Lettonie	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Bitumes et extraits 8052-42-4 (>50)				TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Component	Portugal	Roumanie	Russie	Slovaquie	Slovénie
Bitumes et extraits 8052-42-4 (>50)	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³			
Component	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	
Bitumes et extraits 8052-42-4 (>50)	TWA: 0.5 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ H*	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

- Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches (EN 166)

Protection des mains

- Porter des gants de protection
- Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile
- Porter des gants de protection en caoutchouc butyle
- Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés
- Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du

- Vêtements de protection adaptés

corps**Protection respiratoire**

- Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide Pâte	
Aspect	Pâte	
Couleur	Noir	
Odeur	Caractéristique.	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	9.5 - 10 (DIN 19261) @ 20 C	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / point de congélation	0 °C	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	100 °C	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	23 hPa (20°C)	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	1 g/cm ³	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Miscible à l'eau	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	Indéterminé(e)(s)	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	0
Densité de liquide	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Réactivité Stable dans les conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun.
Sensibilité aux décharges statiques Aucun.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses • Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
• 10.5. Matières incompatibles

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Protéger contre le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles • Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Hydrocarbures Sulfure d'hydrogène Monoxyde de carbone

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<u>Informations sur le produit</u>	Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Corrosion/irritation cutanée	Aucune information disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Bitumes et extraits	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 94.4 mg/m ³ (Rat) 4.5 h

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Faible niveau de toxicité d'après les composants

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Bitumes et extraits	6

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	<ul style="list-style-type: none"> • L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur • Ne doit pas être rejeté dans l'environnement • Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux
Emballages contaminés	<ul style="list-style-type: none"> • L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur • Éliminer en toute sécurité les récipients vides et les déchets
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	<ul style="list-style-type: none"> • Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé • Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV • 17 03 02

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun

ADR

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun

IATA

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
N,N'-Méthylènebismorpholine - 5625-90-1	28.	

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

*	Désignation « Peau »	Plafond	Valeur limite maximale
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)	TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)

Date de révision 23-sept.-2021

Remarque sur la révision Sans objet

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Un soin particulier a été apporté à la préparation de l'information contenue dans cette fiche des données de sécurité, mais le producteur n'y émet aucune garantie commerciale. Le producteur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation de ce produit ou d'une mauvaise interprétation de cette information.

Fin de la Fiche de données de sécurité